



Jean Moitruit Cens onze  
 le vingt trois Juillet, en présence de Bonnoir  
 et autres nommés et soussignés; et Moi Joseph  
 Christ, Cur Domicile et propriétaire à  
 Arlesheim; Bernard et Conje  
 venne, Ceder, Transporter, et Daigner  
 pour les présentes par a présent et à  
 toujours, avec promesse de Garantie  
 contre tous troubles et Evénemens quelconques,  
 aux Sieurs Karier Muller et  
 Et Madame Demourant à Arlesheim,  
 Jean Gérard Schmartz Notaire  
 impérial à la résidence de Reinart  
 et Jean Meadeur, propriétaire  
 et percepteur des Contributions du  
 Dis Arlesheim, les trois, aux présents  
 pour eux, leurs héirs, ou ayants Cause.

Le tiers  
 L'Église vicariale Cathédrale  
 située à Arlesheim appartenante et  
 relevant au Chapitre du même lieu, avec  
 tous les Droits, et Dignités, annuels et  
 Perme; qu'elle a été adjugée, à moi  
 dit Meadeur, et à M. Joseph Schmidt